



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26743
14 novembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA SITUATION AU TADJIKISTAN

INTRODUCTION

1. Dans mon rapport du 16 août 1993 (S/26311) concernant la situation au Tadjikistan, j'ai informé les membres du Conseil de sécurité des activités menées par mon Envoyé spécial pour le Tadjikistan, M. Ismat Kittani, durant les trois premiers mois de son mandat. J'ai également proposé de proroger pour une nouvelle période de trois mois le mandat de mon Envoyé spécial et de la petite équipe de fonctionnaires des Nations Unies qui se trouvait alors au Tadjikistan.

2. Dans la déclaration qu'elle a faite au nom du Conseil de sécurité, à sa 3266e séance, le 23 août 1993 (S/26341), la Présidente du Conseil s'est félicitée de mes propositions tendant à proroger le mandat de mon Envoyé spécial jusqu'au 31 octobre 1993 et à maintenir pour une nouvelle période de trois mois la présence des fonctionnaires des Nations Unies alors en poste au Tadjikistan.

3. Dans ma lettre datée du 10 septembre 1993 (S/26744), j'ai en outre informé les membres du Conseil de sécurité des consultations que mon Envoyé spécial pour le Tadjikistan avait eues en Afghanistan, au Tadjikistan, en République islamique d'Iran et au Pakistan du 17 au 26 août 1993. A l'issue des entretiens qu'il a eus avec le Gouvernement du Tadjikistan et les dirigeants de l'opposition tadjike résidant en Afghanistan, ainsi qu'avec les gouvernements des pays de la région et d'autres pays, mon Envoyé spécial m'a informé qu'un consensus semblait se dégager quant à la nécessité de parvenir à un règlement politique du conflit au Tadjikistan.

4. Au cours de la présente session de l'Assemblée générale, j'ai eu l'occasion de m'entretenir du problème du Tadjikistan avec de nombreux chefs d'Etat et ministres des affaires étrangères, notamment avec le Président du Tadjikistan, M. Rakhmonov, et le Président de l'Ouzbékistan, M. Karimov. J'ai également eu une correspondance sur la question avec le Président de l'Afghanistan, M. Rabbani. J'ai souligné auprès de tous mes interlocuteurs la nécessité d'instaurer un dialogue sans conditions préalables entre toutes les parties tadjikes au conflit. En outre, mon Envoyé spécial s'est entretenu avec bon nombre de dirigeants des pays membres de la Communauté d'Etats indépendants (CEI) ainsi qu'avec les représentants d'autres pays sur les moyens les plus efficaces d'établir un vaste dialogue national.

5. Je considère très positive l'attitude du Gouvernement du Tadjikistan, qui a notamment manifesté son intention d'entamer un dialogue avec tous les secteurs de la société tadjike afin de parvenir à la réconciliation nationale, la paix

civile et la stabilité. J'ai également été encouragé de voir que l'opposition tadjike se montrait disposée à adopter une approche plus souple. Je suis convaincu que toutes les parties devraient redoubler d'efforts pour surmonter les difficultés restantes quant à la mise en place d'un processus de négociation. A cet égard, je suis reconnaissant aux gouvernements intéressés de m'avoir assuré qu'ils continueraient d'appuyer mes efforts et ceux de mon Envoyé spécial.

6. Au cours de la période considérée, le petit groupe de fonctionnaires des Nations Unies au Tadjikistan a continué à jouer un rôle utile, en communiquant des informations à jour concernant le conflit, en coordonnant l'assistance humanitaire internationale au Tadjikistan et en suivant la situation des droits de l'homme dans le pays.

I. EVOLUTION RECENTE DE LA SITUATION

7. La situation actuelle au Tadjikistan, notamment le long de la frontière tadjiko-afghane, est extrêmement préoccupante. Les informations récemment reçues de fonctionnaires des Nations Unies au Tadjikistan et d'autres sources font état d'une intensification des combats. Chaque jour, on signale l'infiltration de groupes armés de l'opposition à partir de l'Afghanistan et de combats entre ces groupes, d'une part et les forces du Gouvernement tadjik et de la CEI, d'autre part. En outre, les affrontements armés s'intensifient à l'intérieur du pays, notamment dans les régions de Khatlon et de Gorno-Badakhshan. Cette instabilité risque d'avoir des retombées sur les pays voisins.

8. Le Président Rakhmonov m'a informé, dans sa lettre du 25 octobre 1993, que la situation le long de la frontière de son pays avec l'Afghanistan s'était de nouveau détériorée. A ce propos, il m'a demandé de poursuivre mes efforts pour normaliser la situation. Il a également demandé que le mandat de M. Kittani soit prorogé.

9. Sur le plan humanitaire, la situation au Tadjikistan continue d'être extrêmement préoccupante. L'instabilité et des combats ont eu pour effet d'interrompre l'activité économique dans bon nombre de districts des régions de Khatlon, de Gorno-Badakhshan et de Garm. En raison des graves pénuries de carburant, le réseau de transport est paralysé, de nombreuses entreprises industrielles sont fermées et dans bon nombre de régions du pays, les récoltes n'ont pas pu avoir lieu. La population souffre de pénuries alimentaires et d'un manque de soins médicaux et d'abris. Les réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur du pays qui rentrent chez eux constituent le groupe le plus vulnérable. L'assistance humanitaire fournie par la communauté internationale n'est pas suffisante. L'hiver prochain, la situation humanitaire risque de s'aggraver encore.

10. Je continue de recevoir des informations alarmantes concernant des violations des droits de l'homme au Tadjikistan. Pour assurer le respect des normes internationales des droits de l'homme, il faudra que des progrès soient accomplis sur la voie de la réconciliation nationale.

11. Les Ministres des affaires étrangères de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan m'ont informé,

par une lettre datée du 30 septembre 1993 (S/26610), de la décision prise par les Etats membres de la CEI d'établir des forces coalisées de rétablissement de la paix sur le territoire du Tadjikistan, afin de stabiliser la situation dans ce pays. J'espère que l'application de cette décision pourra contribuer à la conclusion rapide d'un accord sur un dialogue politique, la cessation des hostilités et la réconciliation nationale.

12. Certains pays de la région, notamment la République islamique d'Iran, ont en outre récemment manifesté leur désir de jouer un rôle plus actif dans les efforts de rétablissement de la paix au Tadjikistan.

13. Depuis mon dernier rapport au Conseil, les relations bilatérales entre le Tadjikistan et l'Afghanistan ont connu une évolution encourageante et, à cet égard, il convient tout spécialement de signaler la visite de trois jours que le Président Rakhmonov a fait à Kaboul jusqu'au 30 août 1993. La poursuite des contacts directs de haut niveau entre les deux pays voisins pourra contribuer à réduire la tension le long de leurs frontières.

II. OBSERVATIONS

14. D'une part, l'évolution actuelle de la situation au Tadjikistan et dans les pays voisins permet d'espérer un règlement politique du conflit; d'autre part, elle demeure extrêmement préoccupante car la situation risque de se détériorer encore. Des efforts concertés sont nécessaires pour surmonter les difficultés récentes et persuader le Gouvernement du Tadjikistan et les principaux groupes d'opposition d'entamer sans plus tarder des négociations sérieuses. Je serai quant à moi disposé à répondre favorablement à toute demande raisonnable qui me serait adressée par les parties et à recommander au Conseil de sécurité de créer un mécanisme international de surveillance approprié pour aider à appliquer les accords qu'ils pourraient éventuellement conclure dans l'avenir.

15. Dans ces conditions, j'ai décidé de proroger le mandat de mon Envoyé spécial, M. Kittani, pour une nouvelle période de cinq mois, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars 1994.

16. Le Gouvernement du Tadjikistan m'a demandé de créer à Dushanbe un bureau intégré des Nations Unies chargé de fournir des avis et une assistance au titre du développement de l'infrastructure économique et sociale du pays et de coordonner les efforts humanitaires de la communauté internationale. Le Gouvernement a également demandé à l'ONU de lui fournir des services consultatifs dans le domaine du respect des droits de l'homme et de la mise en place d'institutions démocratiques. Le bureau intégré pourrait également apporter un appui à mon Envoyé spécial, notamment pour les questions de fond. En attendant que l'Assemblée générale prenne une décision sur la question des bureaux provisoires, des entretiens préliminaires officieux ont été entamés avec le Gouvernement en vue de la conclusion éventuelle d'un accord entre l'ONU et le Tadjikistan sur la création du bureau intégré. Entre-temps, je propose que la petite équipe de fonctionnaires des Nations Unies qui se trouve actuellement au Tadjikistan (5 fonctionnaires internationaux et 7 agents locaux) continue de s'acquitter de ses fonctions jusqu'à la création du bureau intégré.
